

D 2024-039

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 14 mai à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire
Dûment convoqués le 7 mai 2024.

Présents : Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absents excusés : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Absent : Pierre-Damién GALENE

Assiste à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrage exprimés : 8
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Inscription d'objets à restaurer au patrimoine départemental

Des objets issus de la Chapelle de la Corriere sont entreposés à la Chartreuse. Une convention de dépôt d'objets mobiliers de propriété publique a été signée en date du 2 octobre 2020 entre le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et la commune d'Aillon le Jeune.

Parmi ces objets figurent une statue en bois de Saint Michel polychrome et un triptyque avec la Vierge, Saint Bruno et Saint Pierre.

Afin de pouvoir obtenir des subventions pour leurs rénovations, il nous faut demander l'inscription de ces objets non protégés au répertoire départemental.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Souhaite obtenir l'inscription de la statue en bois de Saint Michel polychrome et du triptyque avec la Vierge, Saint Bruno et Saint Pierre au patrimoine départemental,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires à ces inscriptions

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,
Pascal GINOLLIN

